

Le e caduc

1) Définition du e caduc

Le **e caduc** (ou *e* instable, sourd ou muet) illustre le **décalage entre l'oral et l'écrit**. C'est la voyelle la plus écrite mais aussi celle qui le moins prononcée à l'oral.

Le *e* caduc (jamais accentué) est fragile, **puisqu'il peut ou non se prononcer**, en fonction de nombreux facteurs extérieurs.

D'après A. martinet, le *e* caduc joue le rôle de **lubrifiant phonétique** (notamment dans le cas des trois consonnes, où sa prononciation évite la rencontre de trois consonnes difficile en français).

2) Prononcer ou ne pas prononcer le e caduc...

La prononciation du *e* caduc dépend du **niveau de langue**, de l'**accent régional** et de la **diction (poétique ou déclarative)**.

La langue française est une langue à accent de groupes (et non de mots, comme le sont l'allemand ou l'anglais).

- **Quand le e caduc est à la fin d'un groupe rythmique**

→ On ne le prononce généralement pas. Exception : *le* et *ce*

- **Quand le e caduc est au début d'un groupe rythmique**

→ On le prononce obligatoirement :

- quand il suit 2 consonnes prononcées, pour éviter une succession de 3 consonnes
- dans les mots *que* et *dehors*
- dans certaines difficultés de prononciation : je joue (et non j'joue), debout (et non d'bout)

→ On ne le prononce pas dans le mot *je* (j'suis, j'vais) et il peut même devenir une consonne sourde (chfais, chsuis).

- **Quand le e caduc est à l'intérieur d'un groupe rythmique**

→ On le prononce obligatoirement :

- quand il est précédé de plus d'une consonne prononcée
- Ex : de bell(e)s crevettes ; il me dit ; justement

→ Sa prononciation est superflue :

- après une seule consonne prononcée
- Ex : sam(e)di ; lent(e)ment ; un ch(e)val

